

BILAN RÉGIONAL ANNÉE 2025



Sommaire

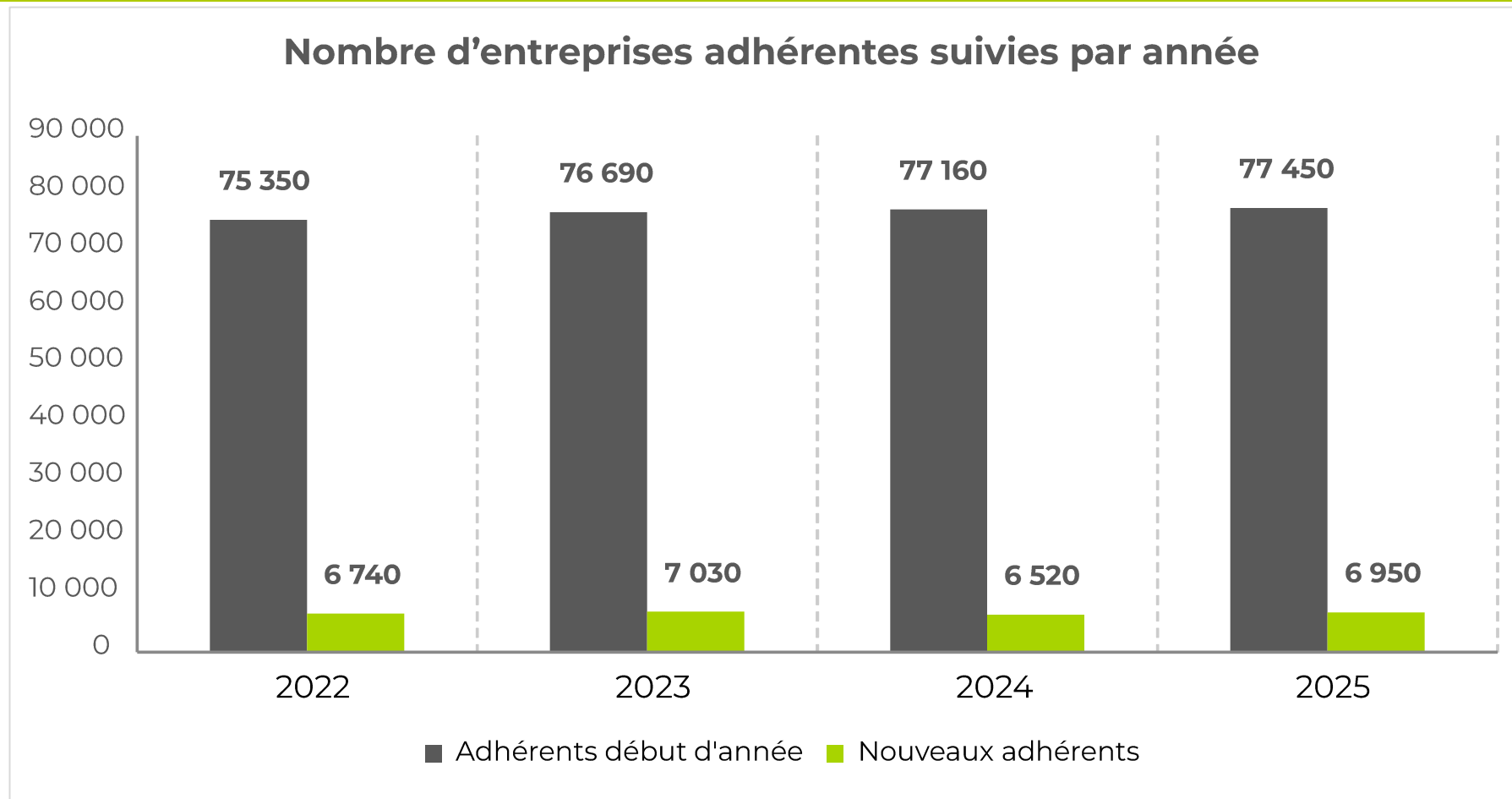
- 1 Adhérents / Entreprises
- 2 Salariés suivis
- 3 Suivi individuel en santé au travail
- 4 Prévention des risques professionnels
- 5 Maintien en emploi
- 6 Intérimaires / Apprentis / Saisonniers

Afin d'établir ce bilan régional, les 7 services de prévention et de santé au travail interentreprises bretons ont communiqué leurs données chiffrées avec la même méthodologie et sans ajustement.

Ces données ont été regroupées et ont fait l'objet d'un traitement statistique, elles ont été étudiées **dans leur ensemble**.

Les méthodes de saisie et de collecte des données réfèrent aux procédures et instruments de chaque Service qui permettent de recueillir l'information.

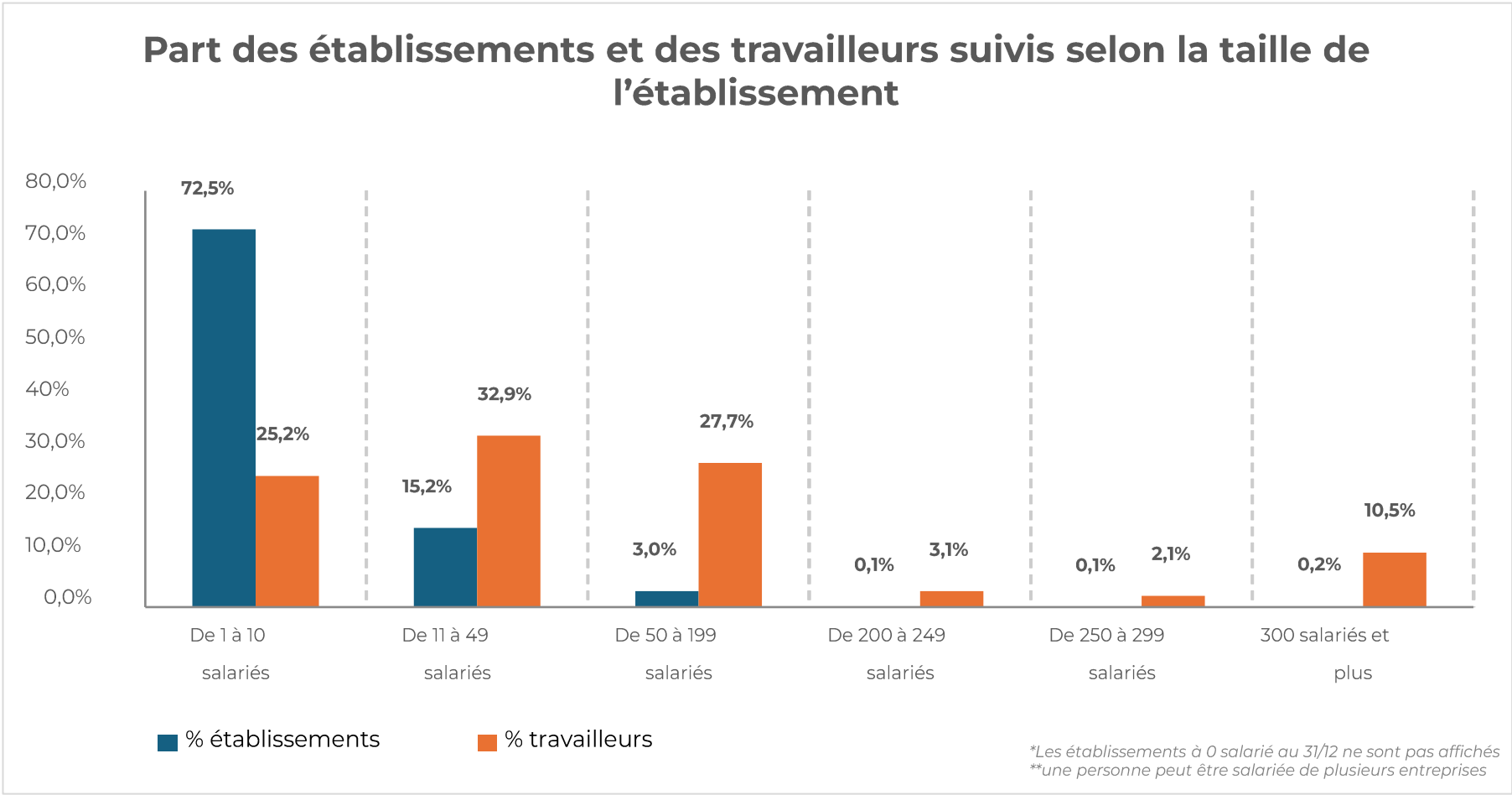
Entreprises suivies



77 450 entreprises sont suivies en 2025, soit une très légère hausse par rapport à 2024.

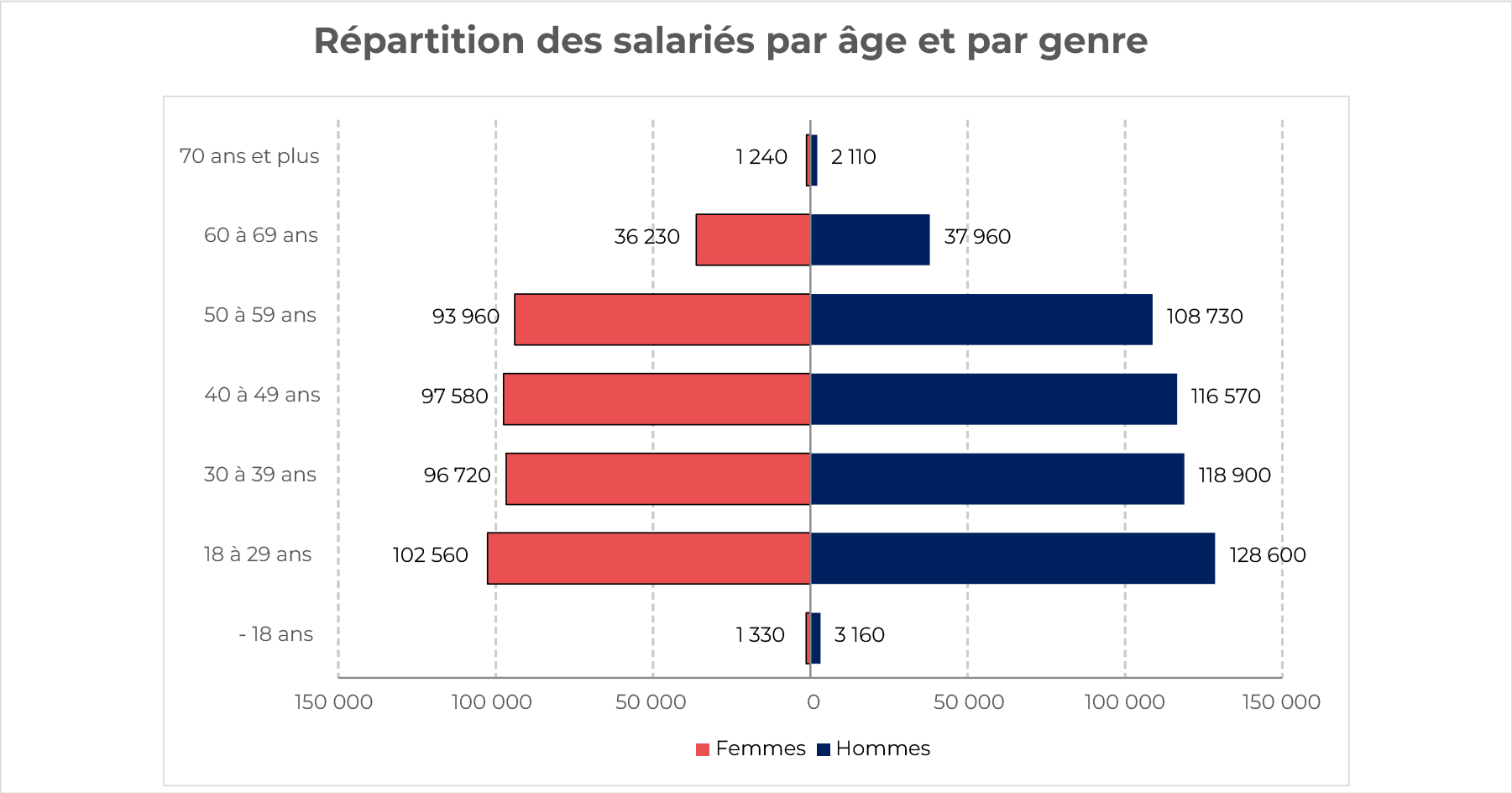
Le nombre de nouvelles entreprises adhérentes progresse également en 2025.

Entreprises et salariés



Les petites entreprises représentent la grande majorité des établissements suivis, tandis qu'une part importante des salariés travaille dans des structures de plus grande taille.

Profil des salariés suivis



Les effectifs se répartissent de manière relativement équilibrée entre 18 et 59 ans, avec une présence masculine plus importante dans chacune des tranches d'âge.

Les salariés de 50 ans et plus représentent néanmoins un volume conséquent, renforçant les enjeux de prévention de l'usure professionnelle, d'adaptation des postes et de maintien en emploi.

Suivi des salariés



En 2025, une évolution réglementaire modifie la répartition des catégories de suivi.

Environ 66 330 salariés auparavant classés en suivi renforcé au titre d'une autorisation de conduite ou d'une habilitation électrique relèvent désormais d'un suivi simple assorti d'une attestation spécifique.

La diminution du nombre de salariés en suivi renforcé ne traduit donc pas une baisse des expositions professionnelles, mais un changement de leur cadre de suivi.

Suivi simple

Salariés ne nécessitant pas de suivi renforcé, avec une périodicité de référence plus longue.

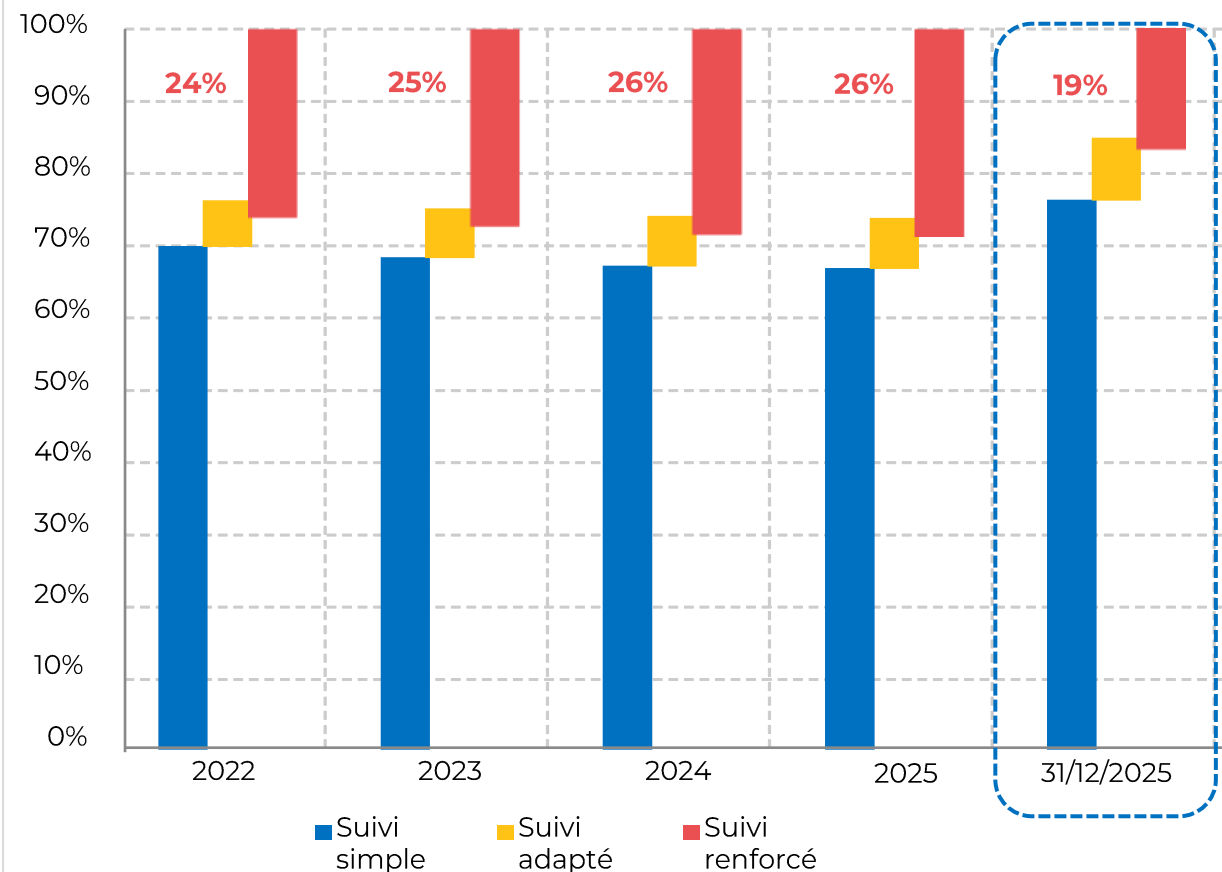
Suivi adapté

Situations nécessitant une attention particulière : travail de nuit, handicap, grossesse, jeunes travailleurs, etc.

Suivi renforcé

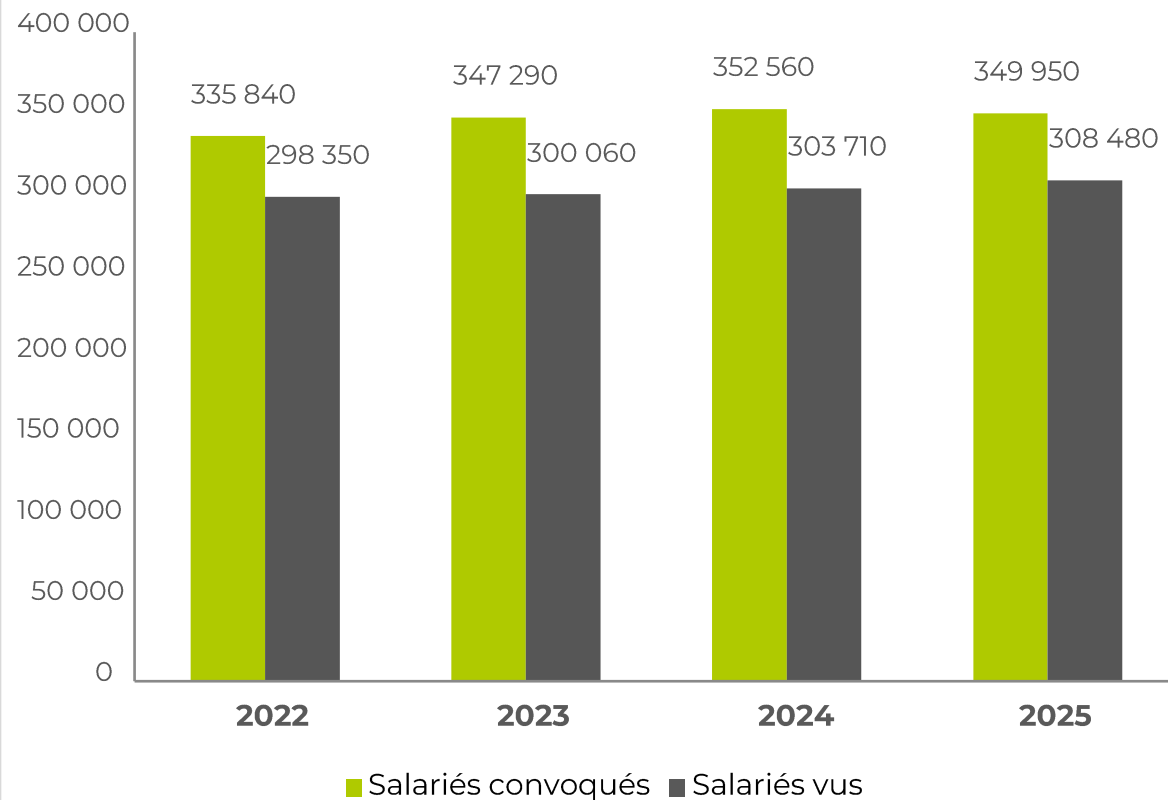
Expositions à certains risques professionnels nécessitant un suivi médical plus spécifique.

Répartition en % par catégorie de suivi



Visites de santé au travail

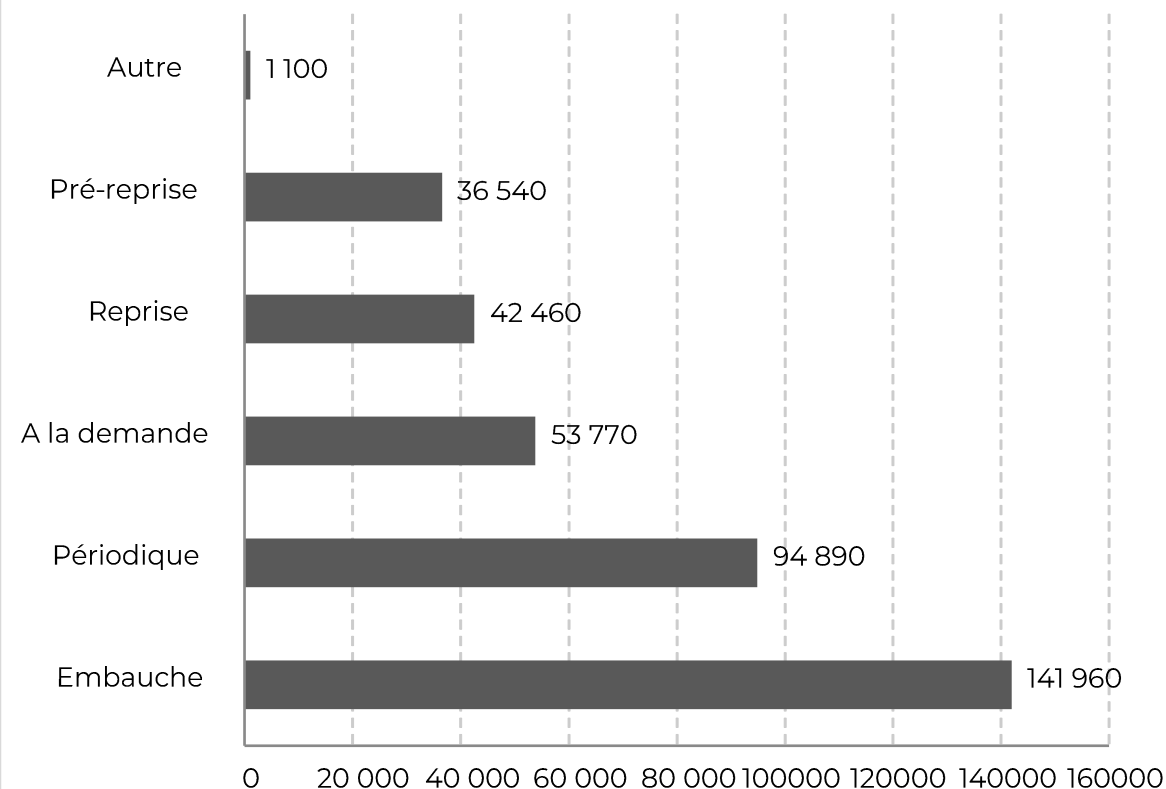
Nombre de salariés convoqués et vus par année



En 2025, plus de 308 000 salariés ont été vus en visite.

Le nombre de convocations baisse légèrement, tandis que le nombre de salariés effectivement vus progresse. Cette évolution peut traduire une meilleure efficacité des convocations, avec une part plus importante des rendez-vous aboutissant effectivement à une visite réalisée.

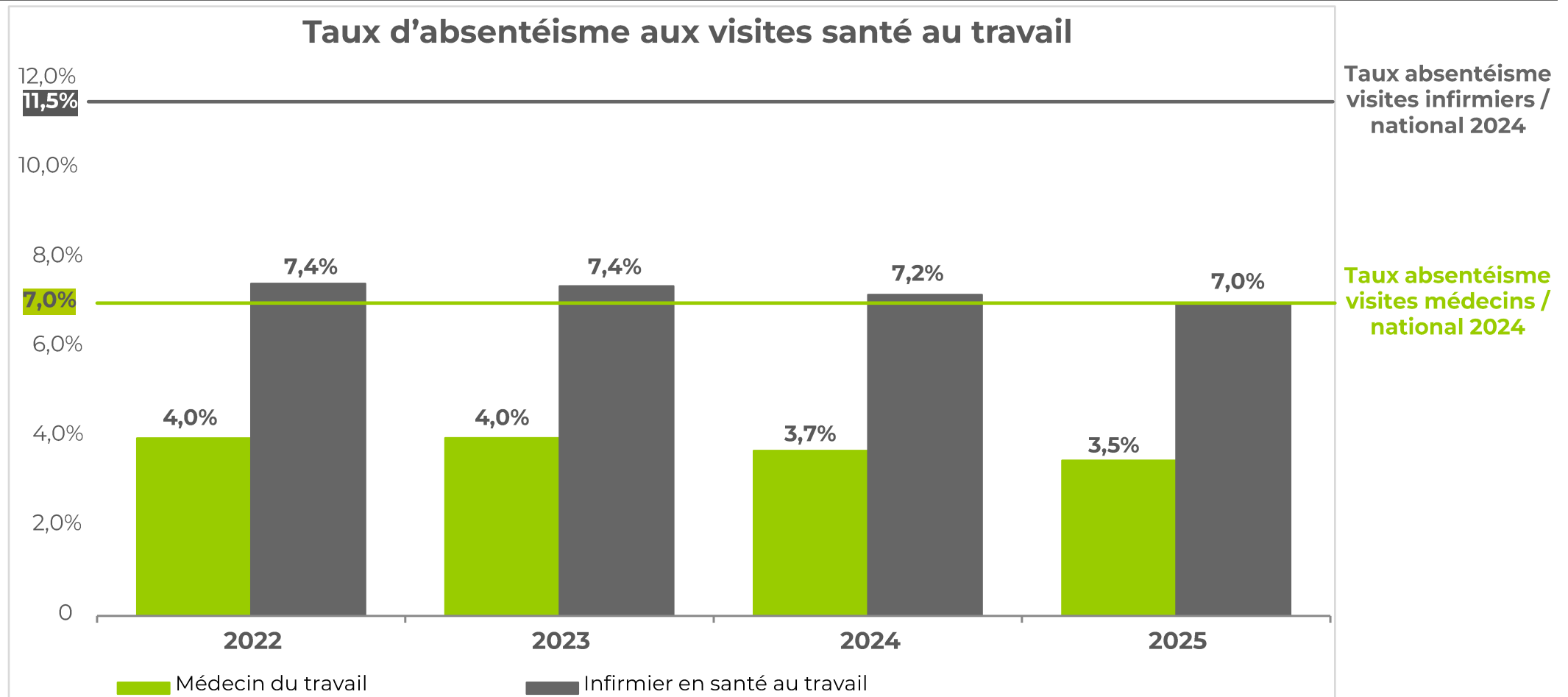
Types de visites réalisées



Les visites d'embauche représentent 38 % des visites réalisées.

Les visites périodiques, à la demande, de reprise et de pré-reprise constituent les 62 % restants. Elles participent au suivi régulier des salariés, à la prévention des risques et au maintien en emploi.

Visites de santé au travail



Les absences aux visites diminuent régulièrement depuis 2022.

En Bretagne, les taux d'absence sont nettement inférieurs aux repères nationaux* 2024.

**Source nationale : Présanse, Chiffres-clés 2025 – données 2024*

Suivi des salariés



En 2025, 77 % des salariés sont à jour de leur suivi.

Entre 2022 et 2025, la part des salariés à jour de leur suivi progresse dans l'ensemble des catégories.

Avant l'effet de la réforme 2025, les taux bretons étaient inférieurs aux repères nationaux* : 73 % contre 75 % pour l'ensemble des salariés, 68 % contre 72 % pour le suivi simple, 70 % contre 73 % pour le suivi adapté et 67 % contre 72 % pour le suivi renforcé.

**Source nationale : Présanse, Chiffres-clés 2025 – données 2024*

Suivi simple SI

Salariés ne nécessitant pas de suivi renforcé, avec une périodicité de référence plus longue.

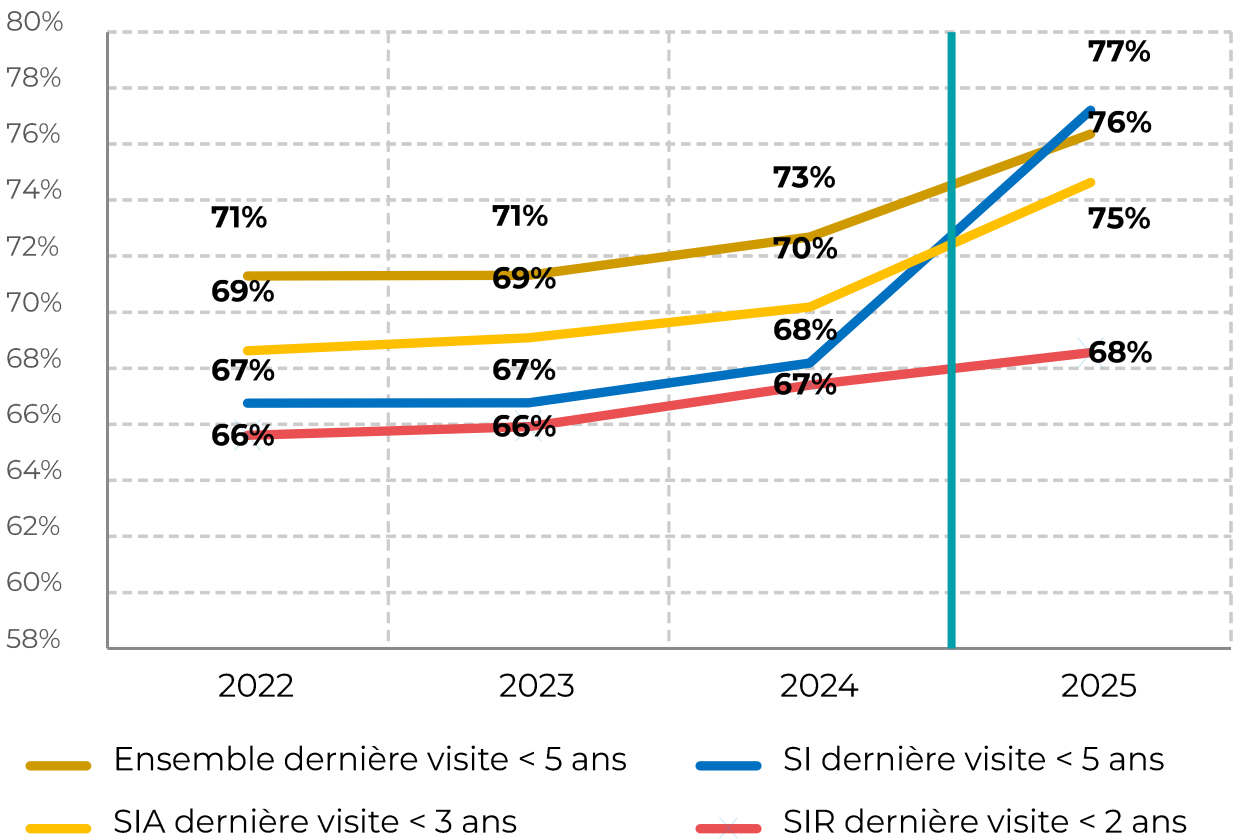
Suivi adapté SIA

Situations nécessitant une attention particulière : travail de nuit, handicap, grossesse, jeunes travailleurs, etc.

Suivi renforcé SIR

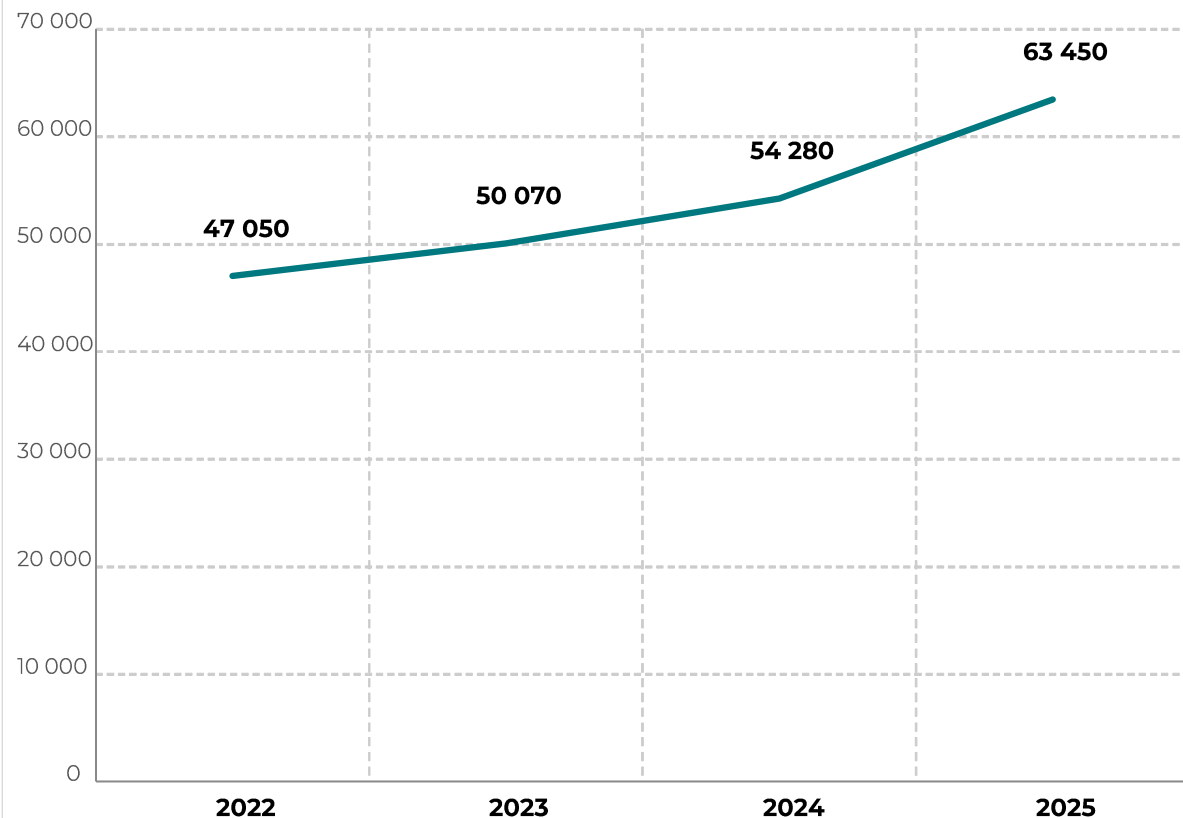
Expositions à certains risques professionnels nécessitant un suivi médical plus spécifique.

Salariés à jour de leur suivi (au 31/12)



Conclusions de visite

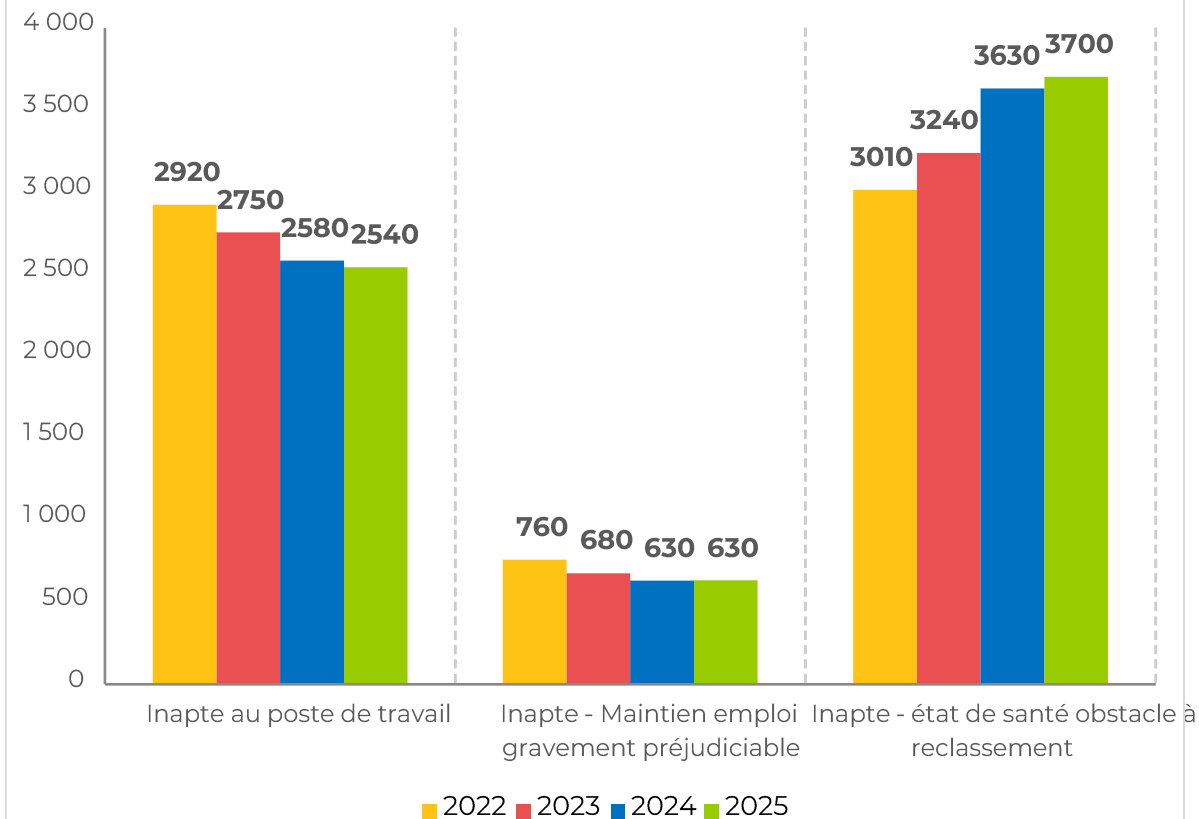
Conclusions avec préconisation(s)



➤ Plus de 63 000 conclusions comportent des préconisations en 2025.

Leur nombre progresse de 17 % en un an et de 35 % depuis 2022. Ces préconisations permettent d'adapter le poste ou l'organisation du travail afin de préserver la santé du salarié et de favoriser son maintien en emploi.

Conclusions d'inaptitudes

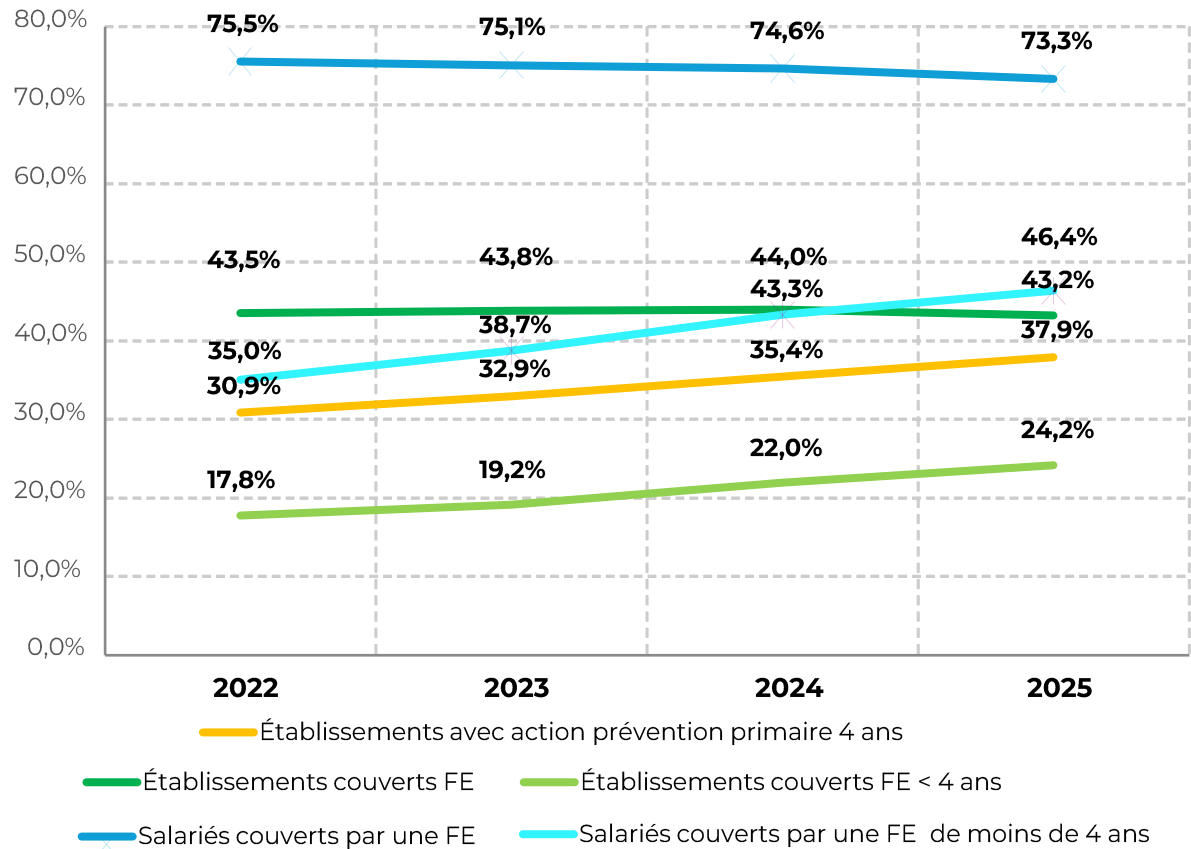


➤ Le nombre total d'inaptitudes évolue peu, mais leur nature se transforme.

Les inaptitudes au poste diminuent, tandis que les situations dans lesquelles l'état de santé fait obstacle à tout reclassement progressent et atteignent 3 700 conclusions en 2025.

Prévention dans les entreprises

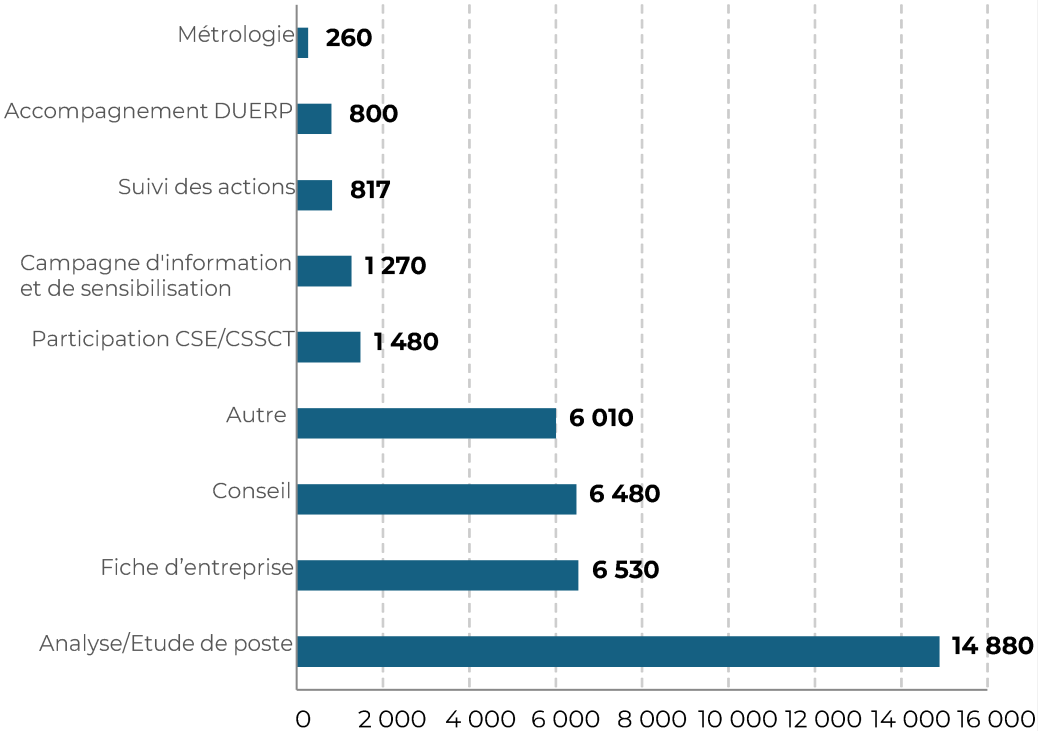
Fiche Entreprise (FE) et prévention primaire



38 % des établissements ont bénéficié d'une action de prévention au cours des quatre dernières années.

La couverture par une fiche d'entreprise récente progresse également, aussi bien pour les établissements que pour les salariés.

Actions en milieu de travail (AMT)



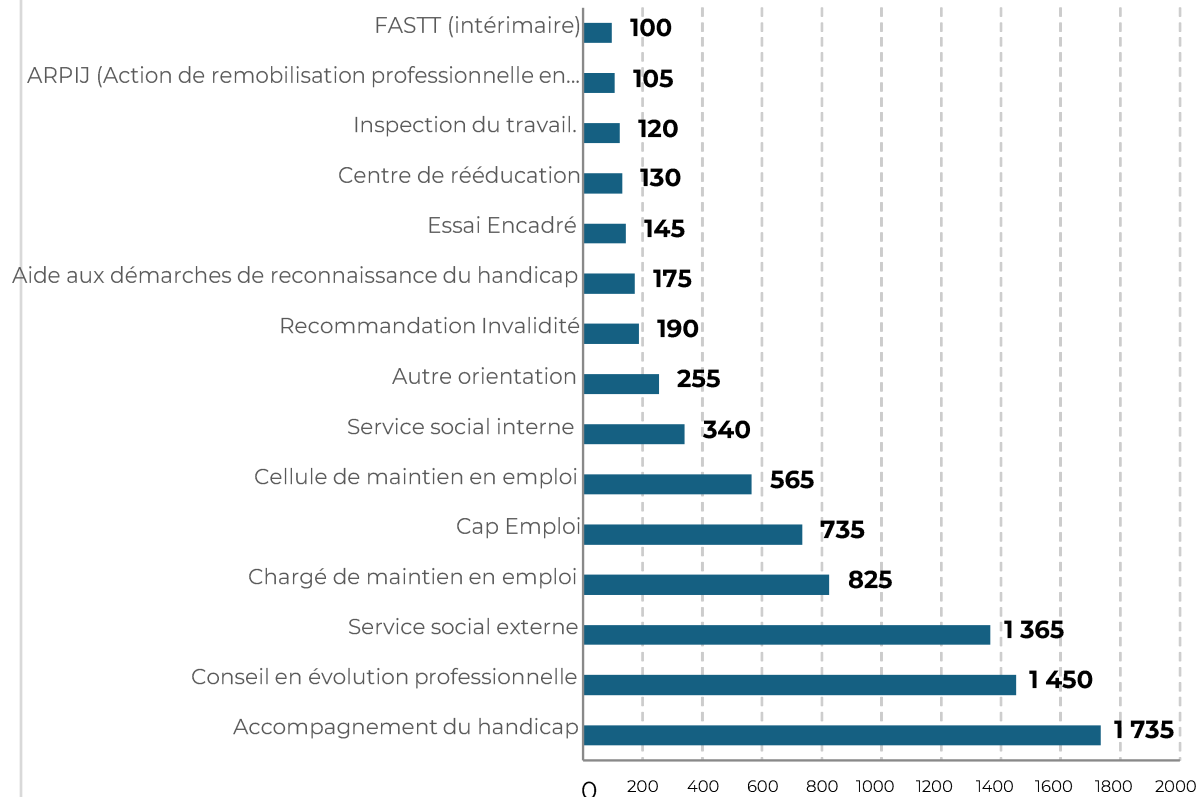
Une AMT peut porter sur plusieurs thématiques différentes

Près de 19 000 actions ont été réalisées en milieu de travail en 2025.

Les interventions portent principalement sur l'analyse des situations de travail et les études de poste, devant la réalisation des fiches d'entreprise et les actions de conseil.

Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

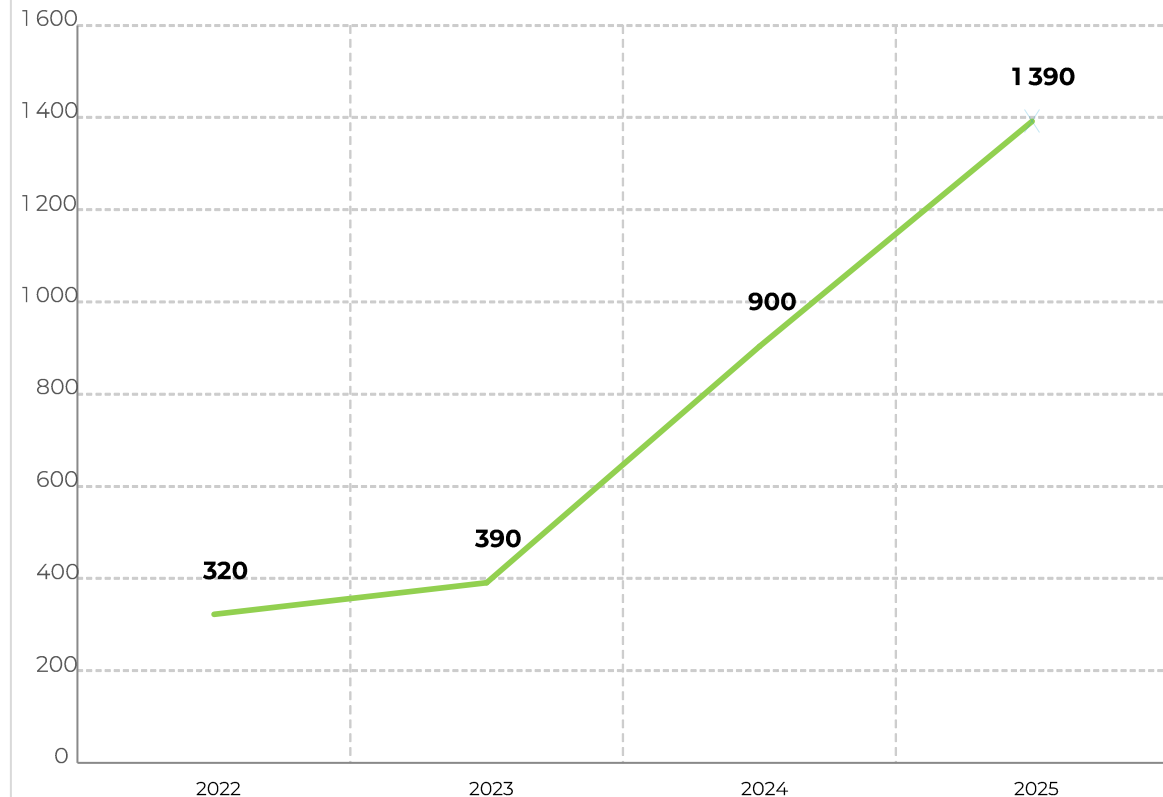
Principales orientations maintien en emploi 2025



6 730 travailleurs ont bénéficié d'au moins une orientation en faveur du maintien en emploi en 2025.

Les principales orientations concernent l'accompagnement du handicap, le conseil en évolution professionnelle et le soutien social. Elles permettent de mobiliser, selon chaque situation, les acteurs les plus adaptés pour favoriser la poursuite de l'activité professionnelle.

Orientations vers la cellule PDP

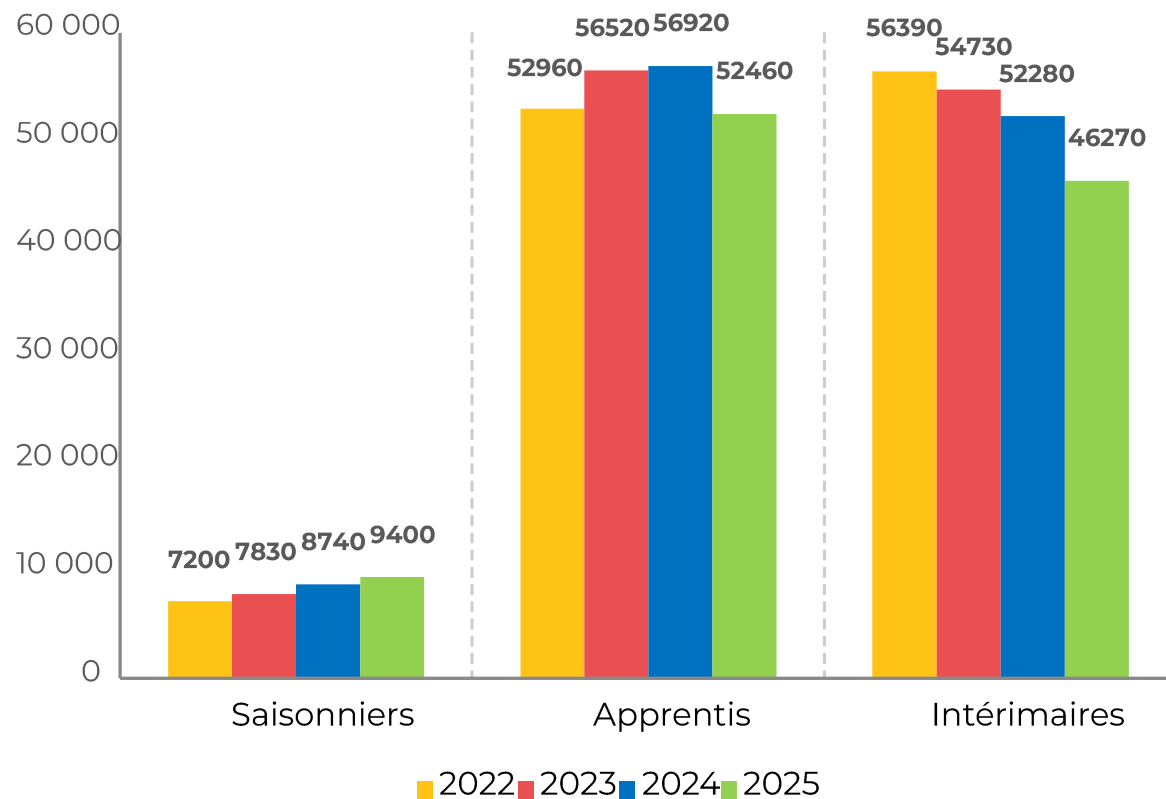


Les cellules PDP sont de plus en plus sollicitées.

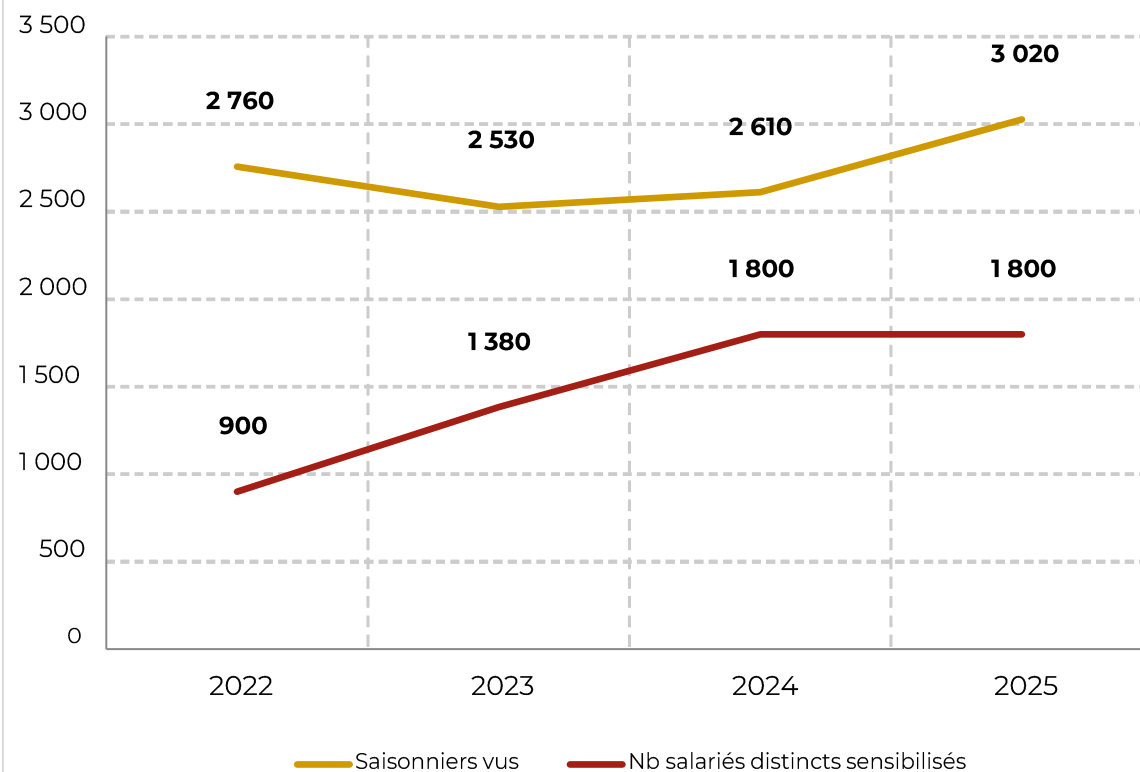
Les orientations vers ces cellules passent de 320 en 2022 à 1 390 en 2025, soit un volume multiplié par plus de quatre. Cette progression traduit un repérage renforcé des situations à risque et une mobilisation croissante des dispositifs de maintien en emploi.

Intérimaires / apprentis / saisonniers

Contrats spécifiques



Saisonniers : visites et sensibilisations



Des évolutions contrastées selon les publics

Les saisonniers suivis progressent régulièrement depuis 2022, avec plus de 9 400 salariés concernés en 2025. Les apprentis restent nombreux, malgré un recul après le niveau élevé observé en 2024. À l'inverse, le nombre d'intérimaires diminue nettement depuis 2022, dans un contexte régional de ralentissement de l'activité intérimaire.

Les actions auprès des saisonniers se renforcent

En 2025, plus de 3 000 saisonniers ont été vus en visite, soit le niveau le plus élevé de la période. Les actions de sensibilisation se maintiennent également à un niveau important, avec près de 1 800 salariés sensibilisés.



présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
BRETAGNE